



DOMAINE :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOMAINES ET
PATRIMOINES**

Séance du conseil municipal du **VENDREDI 29 JUILLET 2016 à 18H15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières** légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

SOUS-DOMAINE :

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

LOCATIONS

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GRANDJEAN Stéphanie, MANITCH Serge. Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excuse : GARCIA Fabien. Procuration GRANDJEAN Stéphanie.

Démissionnaires : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas

Secrétaire : FAUSTINO Sabine et MANITCH Serge

OBJET :

La commune met à disposition des personnes morales et physiques le mobilier communal gracieusement. Suite à la demande croissante de location du mobilier et dans la perspective de responsabiliser les administrés dans une préoccupation de respect et d'entretien de ce mobilier il est proposé au Conseil communal d'adopter les nouvelles dispositions suivantes et de rendre cette location payante aux tarifs suivants:

**MISE EN PLACE DES
DISPOSTIONS DE
LOCATION DU
MOBILIER
COMMUNAL**

a) Bénéficiaires :

- Personnes morales : Associations du village
- Personnes physiques : Habitants de Montbrun-des-Corbières

b) Modalité d'utilisation :

- Durée du prêt : 3 jours maximum
- Réservation minimum 8 jours avant l'emprunt
- Le mobilier doit rester sur la Commune et ne doit en aucun cas être sous-loué
- Toute détérioration due à une mauvaise manipulation et utilisation sera facturée

c) Document contractuel :

- Une convention de prêt fixe les conditions tarifaires et de garanties diverses.

d) Tarification

- L'enlèvement se fera contre le dépôt d'une caution d'un montant de 150€ jusqu'à 30 chaises et 5 tables et 300€ au-delà. Une table non restituée sera facturée 100€ et une chaise 30€.
- La location s'élève au prix de 1€ par table et par chaise.

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCAION :
25/07/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Reconnait l'utilité d'instaurer un contrat pour la location du mobilier ;

Approuve les conditions ci-dessus énoncées ;

Adopte les nouvelles dispositions de location du mobilier communal ainsi que le tarif de location ci-dessus défini ;

Accusé de réception - **Autorise le Maire à signer les conventions de location de mobilier.**

011-211102413-20160729-2016-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2016

VOTE Cette délibération à l'unanimité par 08 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 Abstention.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102413-20160729-2016-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2016